

La fin programmée du chauffage au fioul

Dans le cadre de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) et avec un coup d'accélérateur donné par la Convention Citoyenne sur le Climat en juillet 2020, un décret visant à **interdire toute installation de nouvelle chaudière au fioul** est en préparation. Le décret n'a pas encore été publié, il semble que ce soit une affaire de

« I. - L'installation, dans les bâtiments, de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire consommant à titre principal des combustibles dont les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures ou égales à 250 gCO₂eq / kWh PCI est interdite, y compris en remplacement d'appareils existants.

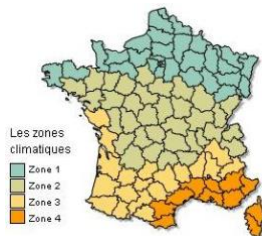
semaine, mais il prévoit d'être applicable à partir du **1^{er} janvier 2022**. Au-delà de cette date, on pourra néanmoins continuer à

utiliser sa chaudière au fioul et bien sûr la faire réparer... Mais ce n'est peut-être que partie remise ! Le 14 novembre 2018, le Gouvernement a annoncé s'être "*fixé pour objectif d'arrêter le chauffage domestique au fioul sous 10 ans*". Ce projet de décret est probablement une première étape... si vous avez des travaux importants à faire sur votre chaudière, cet article vous intéresse aussi !

Moins "lanterne magique" que notre cheminée à foyer ouvert – on l'aimait bien pourtant notre (vienne) chaudière à fioul, robuste, performante et toujours fidèle au poste, avec son ronronnement rassurant et cette petite odeur caractéristiques lorsque l'on remplit la cuve à la Toussaint... la fin d'une époque !

Quelles solutions si vous devez remplacer votre chaudière à fioul sans une restructuration complète de votre installation ? Excluons déjà le tout électrique et la géothermie qui ne sont vraiment adaptés que pour les constructions neuves, et le chauffage au granulé de bois, pourtant très efficace économiquement, mais pas bienvenue dans la vallée de l'Arve. Il nous reste donc le gaz, le solaire, la pompe à chaleur et le bio fioul.

Certes il n'y a pas de gaz de ville dans nos montagnes, mais la chaudière à **gaz propane** reste une bonne option avec d'excellents rendements, une pollution limitée et de nombreux modèles disponibles. Les cuves à gaz propane peuvent être enterrées et sont parfois installées gratuitement par les fournisseurs de propane. Les coûts d'installation sont de l'ordre de 10 k€ (hors cuve). Par les temps qui courent, on peut néanmoins s'interroger sur l'opportunité de choisir un système de chauffage à énergie fossile. Ce n'est pas la recommandation poussée par le gouvernement.



Les **Systèmes Solaires Combinés (SSC)** sont conçus pour la production de chauffage et d'eau chaude. Des capteurs installés en toiture récupèrent la chaleur du soleil. Cette chaleur est acheminée vers un ballon solaire d'eau sanitaire et vers le réseau de chauffage par un fluide caloporteur. Quand le rayonnement solaire se révèle insuffisant, un dispositif d'appoint électrique prend automatiquement le relais. Solution intéressante pourvu que l'on dispose de surfaces bien orientées et adaptées. On n'est pas tout à fait dans la zone optimale à St Gervais, avec le risque d'une forte utilisation de l'électricité pour l'appoint.

La **Pompe à Chaleur (PAC)** permet de capter l'énergie en milieu extérieur, la transformer en chaleur, pour ensuite la diffuser dans l'habitat. Elle produit une énergie propre, sans émissions polluantes ni déchets. Elle utilise un fluide frigorigène qui est liquide à une température très basse et lors de sa vaporisation emmagasine une grande quantité de calories. La PAC comprend un module externe (captage des calories) et un module interne, le condenseur, pour céder à l'eau du circuit de chauffage les calories captées. Les différents fabricants vantent la capacité de leur équipement de fonctionner de façon optimale en hiver et garantissent notamment la production de chaleur et d'eau chaude jusqu'à -7°C à l'extérieur, voire, selon les modèles, -15 à -20°C. Certains modèles incluent par ailleurs un dispositif d'appoint électrique. **C'est la solution la plus recommandée aujourd'hui.**



Et il y a un espoir pour tous ceux qui ont investi récemment dans une chaudière à fioul ! Une solution intéressante à envisager à l'horizon 2025 + est de se tourner à terme vers le **bio fioul**. Produit à partir de colza, c'est une énergie renouvelable et il "suffira" de remplacer son brûleur pour l'utiliser !

Votre expérience et vos avis nous intéressent – si vous avez récemment fait remplacer votre chaudière à fioul, dites-nous le choix que vous avez fait, pourquoi et si vous êtes satisfait. Nous pourrions partager cette information avec les autres adhérents intéressés !